

Réunion de rentrée — Maternelle (Cycle 1)

Année scolaire 2026-2027

Bienvenue à l'EPBI ! Notre école est bilingue (Anglais / Français) et accueille les élèves de la Toute Petite Section jusqu'en Terminale, en proposant un cursus national (vers le brevet et le baccalauréat) ou international (PPI – Programme Primaire International, IB MYP – Middle Years Programme, et IB DP – Diploma Programme).

1. Contacts de l'établissement

- Cheffe d'établissement, directrice pédagogique : Dorothee Lebaillif — dlebaillif@epbi.net — 06.71.38.38.85
- Responsables pédagogiques : Helen Thirtle-Léotard (hthirtle@epbi.net) et Séverine Meneu (smeneu@epbi.net)
- Responsable comptabilité : Jean-Marc Lebaillif — comptabilite@epbi.net
- Secrétariat : accueil@epbi.net — 04 67 70 78 44 (fax : 04 67 70 78 46)

2. Outils de communication

L'EPBI s'appuie sur trois outils numériques complémentaires :

- Cahier de liaison électronique — Cleebi (www.cleebi.online) : les informations générales de l'école y sont publiées. Merci de vous y abonner en enregistrant votre adresse email sur le site, et de le consulter régulièrement.
- Suivi individuel — Noteebi (www.noteebi.net) : chaque parent dispose d'un compte personnel (identifiant et mot de passe). Les absences et retards y sont consultables. Le contenu de la journée de classe y est également consultable, ainsi que le suivi des compétences de l'élève.
- Classroom (Google) : chaque enseignant y crée une classe numérique. Votre enfant y sera invité via son adresse email EPBI personnelle (conservée d'une année sur l'autre s'il était déjà scolarisé à l'EPBI). On y retrouve les documents distribués en classe et diverses ressources (chansons, vidéos, jeux), utiles notamment en cas d'absence.

Les correspondances personnelles (déclaration d'absence, etc.) doivent être adressées au secrétariat : accueil@epbi.net.
Merci de transmettre ou mettre à jour votre adresse email auprès du secrétariat si nécessaire.

Réunion dédiée à la prise en main des outils : jeudi 10 septembre 2026 à 16h00, ouverte à tous les parents. L'équipe installera sur vos téléphones, tablettes et/ou ordinateurs les applications nécessaires au suivi de la scolarité de votre enfant.

3. Règlement intérieur et documents officiels

Merci de prendre connaissance du règlement intérieur sur votre compte Parent – Noteebi, et d'en accuser réception après lecture.

4. Horaires

- Horaires de l'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h45 à 18h00.
- Horaires de classe en maternelle : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h45 à 11h30 et de 12h45 à 16h30.

5. Garderie

* Horaires du matin : 7h45-8h30

* Horaires de l'après-midi : 16h45-18h

6. Options

Option Club Art : à partir de la PS, le vendredi soir de 16h30 à 17h45

Option Golf : à partir de la MS, tous les soirs, à partir de 16h45

Option Tennis : à partir de la PS, les jeudis et vendredis à 16h45

Inscriptions en ligne jusqu'au mercredi 9 septembre 2026. Les options débuteront à partir de lundi 14 septembre 2026 et se termineront le vendredi 11 juin 2027.

7. Arrivée et départ des élèves

Arrivée des enfants

- **De 7h45 à 8h30** : accueil en garderie, salle Bamboo, par les animatrices Petite Enfance. Merci de passer par le portail avec interphone, puis de rejoindre la cour de récréation Maternelle, de prendre le chemin à droite direction « Chez les petits » et d'accompagner votre enfant jusqu'à la salle Bamboo.
- **De 8h30 à 8h45** : pour les MS et GS, passage par le portail avec interphone puis accueil à l'entrée de la zone Maternelle par les enseignantes.
Pour les TPS/PS, les enfants sont amenés directement en classe Bamboo en passant par la cour de récréation.

Reprise des enfants

- De 16h30 à 16h45 : récupération à la porte de la classe (MS/GS) ou dans la cour de récréation Maternelle (TPS/PS).
- À partir de 16h45 : les enfants sont en garderie dans la cour « Maternelle » (ou en salle Bamboo en cas de pluie ou de temps froid).

Veiller à fournir les autorisations parentales de sortie pour toute personne habilitée à récupérer votre enfant. Pour une autorisation ponctuelle, un mail au secrétariat est impératif.

8. Restauration

Cantine

Les enfants déjeunent à 11h30 et sont en pause méridienne jusqu'à 12h45. Le temps de sieste des TPS-PS débute après le déjeuner.

Repas « maison »

Toutes les lunchboxes, boîtes plastiques, gourdes ou bouteilles d'eau doivent être marquées au nom, prénom et classe de l'enfant. Les repas-maison ne sont pas réchauffés ; les paniers-repas sont confiés aux animatrices Petite Enfance et récupérés le soir.

Collations scolaires

Une collation collective du matin (fruits, légumes ou compotes) est proposée depuis plusieurs années, pensée comme un moment de sensibilisation aux saveurs, d'éveil gustatif et d'enrichissement du vocabulaire. Les enseignantes transmettent un calendrier des dates et produits attendus ; les produits sont apportés tels quels, l'équipe se chargeant de les laver, éplucher et découper.

Une collation individuelle équilibrée pour l'après-midi, reste au choix des familles. Elle peut, par exemple, s'articuler autour d'un fruit, d'un produit céréalier, d'un laitage, etc.

Merci toutefois d'éviter le chocolat et les laitages en période chaude.

Les biscuits apéritifs, chips et bonbons ne sont pas autorisés.

Goûters d'anniversaire

Un temps est dédié avec plaisir à la fête des anniversaires. Merci de prévenir les enseignantes une semaine avant l'événement, et de prévoir :

- Des gâteaux basiques, faciles à partager et à déguster, ne nécessitant pas de réfrigération
- Les boissons et les gobelets
- Les serviettes et les bougies
- Un couteau et un briquet (pour les bougies)

L'école ne prend pas en charge la distribution de cadeaux ou sachets de bonbons au sein de l'établissement, ni la distribution de cartes d'invitation pour des anniversaires organisés dans le cadre privé.

9. Santé

En cas d'accident, un médecin du groupe médical de Baillargues intervient ; l'enfant peut être acheminé vers l'hôpital Lapeyronie ou une clinique privée si la décharge médicale l'indique. Dans tous les cas, les parents sont prévenus dès l'accident survenu.

L'équipe n'est pas habilitée à administrer des médicaments aux enfants malades ; pour un traitement, demandez si possible à votre médecin une prise matin et soir. Les enfants malades et/ou fiévreux ne peuvent pas être accueillis à l'école, et aucun médicament (y compris homéopathie ou crème) ne doit se trouver dans les cartables.

Maladies à éviction, à signaler impérativement au secrétariat : diphtérie, méningite, polio, hépatite A, tuberculose, coqueluche, rubéole, oreillons, streptocoques (tous), gastro-entérite.

Les poux ne font pas l'objet d'une exclusion, sauf en cas de problème persistant sans traitement. Merci de traiter votre enfant dès constat de l'invasion, et d'informer Caroline au secrétariat : les parents de la classe concernée seront alors avertis via Cleebi.

10. Absences, retards et assiduité

Dès 3 ans, la fréquentation d'un établissement scolaire (public ou privé) est soumise à une obligation d'assiduité ; l'école a donc l'obligation de contrôler quotidiennement les absences et retards de chaque élève.

Toute absence doit être signalée, quel qu'en soit le motif ; à défaut, l'école recontacte la famille après l'appel du matin. Les moyens de signalement sont :

- Par email : accueil@epbi.net
- Par téléphone : 04 67 70 78 44
- Sur Noteebi

En cas d'absences répétées, justifiées ou non, l'école reprend contact avec la famille pour engager un dialogue et remédier au manque d'assiduité.

Sont considérées comme absences justifiées :

- Maladie de l'enfant (ou d'un proche, si potentiellement contagieux)
- Réunion solennelle de famille (mariage, obsèques...)
- Empêchement causé par un accident durant le transport
- Enfant suivant ses représentants légaux (déplacement en dehors des vacances scolaires)

Les retards et départs anticipés (avant 16h30, ou avant une période de vacances scolaires) doivent rester exceptionnels.

En cas de retard un matin avec accès fermé (8h45), le passage par le secrétariat avec l'enfant est obligatoire pour retirer un billet de retard, présenté ensuite à l'enseignante afin de régulariser l'appel.

Après 9h15, aucune arrivée tardive ne peut être acceptée, même exceptionnelle ; l'enfant intègre alors l'école à la récréation ou pendant la pause méridienne.

De même, un départ exceptionnel avant 16h30 n'est autorisé que pendant un temps de récréation.

11. Projet de cycle de l'année

Les élèves de Maternelle découvriront cette année le thème « Contes et Légendes ». Des ateliers avec intervenants extérieurs (arts plastiques, conteurs/conteuses, etc) et des sorties ponctuelles seront organisés.

Une semaine ludique autour du thème « Contes et Légendes » est à l'étude pour les classes de Maternelle.

12. Sécurité et PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Le PPMS est obligatoire dans tous les établissements scolaires de France ; il peut être allégé ou renforcé selon le niveau de menace, sur la base des instructions officielles des ministères de l'Éducation nationale et de l'Intérieur. Sa mise en œuvre nécessite la coopération de toute la communauté éducative — la sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous.

Vigilance quotidienne

Les parents ne s'attardent pas dans l'enceinte de l'établissement : confiez votre enfant à l'adulte responsable puis repartez rapidement, afin d'éviter les attroupements — de même à la sortie. Les regroupements de parents sont interdits dans l'enceinte et aux abords de l'établissement. En dehors des heures officielles d'entrée et de sortie, il est obligatoire de sonner à l'interphone, de se présenter et de se rendre au secrétariat ; seules les secrétaires autorisent la circulation dans l'établissement.

Exercices

Le PPMS couvre les risques d'origine naturelle (tempête, inondation, alerte météo...) et les situations d'urgence particulières (incendie, intrusion, attentat...). Des exercices sont organisés durant l'année, dont un sur le risque « attentat-intrusion », adaptés à l'âge des enfants (postures de confinement, d'évacuation).

Alertes météo

Une notice sur la conduite à tenir en cas d'alerte orange ou rouge a été envoyée sur votre compte Noteebi. En cas d'alerte rouge, seuls les parents sont autorisés à récupérer leur enfant — les autorisations habituelles deviennent caduques ce jour-là. Pour déléguer exceptionnellement la récupération de l'enfant à une autre personne, un mail au secrétariat est requis le jour même, précisant la personne déléguée.

13. Dates importantes

Photos de classe et individuelles

- Mardi 22 septembre 2026 : photos de classe, individuelles, et photos des fratries Maternelle/Élémentaire
- Jeudi 24 septembre 2026 : photos des fratries Maternelle/Élémentaire et Secondaire

Vacances scolaires

- Du vendredi 16 octobre 2026 au soir au lundi 2 novembre 2026 au matin
- Du vendredi 18 décembre 2026 au soir au lundi 4 janvier 2027 au matin
- Du vendredi 5 février 2027 au soir au lundi 22 février 2027 au matin
- Du vendredi 2 avril 2027 au soir au lundi 19 avril 2027 au matin
- À partir du mardi 29 juin 2027 au soir

Jours vaqués

- Lundi 29 mars 2027
- Jeudi 6 et vendredi 7 mai 2027
- Lundi 17 mai 2027

Réunions Parents-Enseignants — bilans trimestriels

- 1er trimestre : mercredi 9 décembre 2026
- 2e trimestre : mercredi 24 mars 2027
- 3e trimestre : mercredi 16 juin 2027

Fête de l'école

Mardi 22 juin 2027 à 16h45.

Bonne année scolaire à tous et à toutes !

Dorothée Lebaillif